

PERENNISATION DES SYSTEMES

D'ELECTRIFICATION

RURALE DECENTRALISEE :

CAS DE LA REPUBLIQUE DU

BENIN



CONTEXTE

Les projets d'électrification réalisés ont abouti en grande partie à l'électrification des centres urbains **pour lesquels le taux d'électrification en 2005 est de 51,9% contre moins de 2% pour les localités rurales** qui sont laissées pour compte, à cause de la non rentabilité financière des projets d'électrification rurale.

En vue d'inverser la tendance, le Gouvernement a pris les mesures ci-après:

- l'adoption du cadre institutionnel, législatif et réglementaire;

- ✦ -l'adoption d'une politique d'électrification rurale assortie d'un programme prioritaire d'ER.
- ✦ -la création de l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) dont la mission est de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans ce domaine.
- ✦ -l'adoption en septembre 2007 du code béninois de l'électricité qui prévoit la mise en place d'un organe de régulation, et d'un fonds d'ER.




I- OBJECTIF DES PROGRAMMES D'ERD

L'objectif est de parvenir à électrifier au moins 150 localités par an pour espérer à électrifier tout le pays en 20 ans.

Pour ce faire, plusieurs projets d'ER sont conçus et mis en œuvre; notamment:

- **le projet "Amélioration des conditions de vie en milieu rural par l'électrification solaire » .**





C'est un projet qui a plusieurs composantes; à savoir : l'exhaure de l'eau potable pour l'alimentation, la conservation des vaccins pour les centres de santé, l'éclairage des centres socio-communautaires (maternité, dispensaires, mairie école) l'éclairage des axes principaux du village, l'équipement de centre de loisirs en magnétoscope, en poste téléviseur et en réfrigérateur solaire pour le développement socioculturel et enfin l'éclairage des ménages avec des kits solaires individuels.

- le projet "Préélectrification de gros villages à moindre coût et à gestion communautaire"

Mis en exécution depuis 1995, ce projet consiste à installer une petite centrale thermique dotée d'un groupe électrogène de puissance allant de 17 à 80 KVA et à construire un mini réseau électrique BT de longueur comprise entre 4.000 m et 10.000 m dans les localités concernées.



- le projet Préélectrification et Adduction d'eau villageoise des localités frontalières.

Ce projet a démarré en 1998 et est conçu pour satisfaire les besoins fondamentaux en eau et en électricité des populations vivant dans les localités frontalières, pour la préservation de l'intégrité territoriale et la fixation des populations dans leur zone de résidence.



- le projet "Préélectrification par plates-formes multifonctionnelles"

La Préélectrification par plates-formes consiste, par le biais d'un moteur diesel de 8 à 20 chevaux, d'entraîner un alternateur multicourant, afin de générer de l'énergie électrique qui à son tour, peut permettre d'actionner une pompe à eau, d'alimenter un réseau d'éclairage, de charger des batteries, de faire de la soudure, de moderniser une scierie ... etc. Le moteur diesel peut assurer également la production d'énergie mécanique, pour la transformation des produits agricoles (rappeuses de manioc, presses à huile, décortiqueuses etc.).

Au total ces programmes ont permis de préélectrifier, sur financement du Budget National, 61 localités rurales dont 13 par système solaire photovoltaïque, 03 par plate-forme multifonctionnelle et 45 villages en réseaux électriques sommaires alimentés par des groupes électrogènes. Aussi, un financement conjoint de la Banque Islamique de Développement (BID) et du Budget National a-t-il permis d'électrifier 24 autres localités par système solaire photovoltaïque.

Aussi le gouvernement du Bénin, pour accélérer l'électrification rurale, a-t-il autorisé:

- le lancement d'un appel d'offre international pour l'étude de faisabilité de 155 localités rurales par diverses options électriques sur fonds propre;**
- l'accord de financement de la BIDC pour l'électrification de 57 autres localités rurales par raccordement au réseau;**
- l'accord de financement de l'Union Européenne à travers la Facilité Énergie pour électrifier par raccordement 59 localités rurales et 27 autres localités par plates formes multifonctionnelles;**

- **L'accord de financement de l'ACDI pour les études de faisabilité de 20 barrages micro-hydroélectriques**

✦ **II- Montage du programme d'ERD**

- ✦ La Maîtrise d'ouvrage et la maîtrise
- ✦ d'œuvre technique de ces projets sont assurées par l'ABERME en attendant leur appropriation effective par les communautés bénéficiaires et les fermiers.

III- PARTENAIRES

1- Choix de la solution technique

Le choix des options d'électrification rurale est fonction des critères de proximité du réseau, de la population et du potentiel économique du milieu.

2- Assistance technique

Jusqu'à présent, seul le projet "**24 villages solaires**" a pu bénéficier d'une assistance technique étrangère.

3- Configuration des villages

Les villages pris en compte sont ceux dont les populations sont supérieures ou égal à 1000 habitants ou ceux qui ont un statut administratif particulier (Chef lieu de Commune, Chef lieu d'Arrondissement, Frontalier ou grosse agglomération disposant d'un système d'Adduction d'Eau Villageoise) . Les autres villages sont pris en compte par l'option solaire individuelle. Aussi, la capacité des populations à s'acquitter de leur facture d'électricité est-elle un facteur de grande importance dans le choix des options techniques.

4- Fournisseurs et prestataires de services

Les fournisseurs et autres prestataires de services que l'ABERME a utilisé pour la réalisation de ces différents ouvrages, sont des entreprises et autres sociétés de la place, spécialisées dans le domaine de l'électricité ; l'objectif étant de les aider à s'organiser et à développer une offre de services suffisante et de qualité, nécessaire pour la mise en œuvre des programmes d'électrification rurale à grande échelle.

IV- EVALUATION ET SUIVI

La faible capacité financière de l'ABERME due au retard de la mise en place du fonds d'électrification rurale oblige cette jeune Agence à s'occuper elle-même de ces activités de suivi-évaluation.

Toutefois, à la réalisation des travaux, il est toujours inscrit dans le marché de l'entreprise adjudicataire, la formation par localité de deux techniciens qui ont des pré requis en mécanique, en électricité et en plomberie, pour l'entretien et la maintenance des ouvrages réalisées.

Malheureusement, le bilan de ces actions est que ces projets pilotes initiés n'ont pas véritablement évolué vers la mise en œuvre des programmes à grande échelle. Pire, ceux qui sont réalisés n'ont servi les populations que pour une courte durée, pour des raisons se traduisant notamment par la mauvaise gestion des comités villageois mis en place ; ce qui fait que le taux d'électrification en milieu rural reste toujours très bas.



V- MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Après l'installation des équipements, aucun mécanisme efficace n'avait été envisagé pour une gestion pérenne des ouvrages. Seulement un comité villageois de gestion était mis en place pour l'exploitation et la gestion du système installé. Mais on s'est très tôt rendu à l'évidence d'un manque de rigueur dans cette gestion communautaire, mettant ainsi en péril la pérennisation des installations.



Aussi, les maintenanciers formés à grands frais, assurent-ils à peine et cela sans aucune forme adéquate de rémunération, l'entretien et la maintenance des installations et ouvrages construits. C'est pour corriger ces insuffisances que l'ABERME a décidé de mettre désormais en affermage l'exploitation et la gestion des ouvrages qu'elle a construits.

Ainsi, deux contrats d'affermage sont actuellement en cours de mise en œuvre; l'un pour la gestion d'ouvrages et installations solaires et l'autre pour l'exploitation et la gestion des plate-formes multifonctionnelles.

Comme on peut le constater, les problèmes liés à l'électrification des localités rurales ne se limitent pas seulement au financement des investissements initiaux.

Ils concernent aussi bien l'exploitation et la maintenance des installations d'électrification que la gestion du service de fourniture d'électricité. Il conviendra alors de mettre en place un service durable et de qualité pour l'organisation pérenne de l'électrification des zones rurales.



**MERCI DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**

